

Avis de constitution

SOCIETE « ONYX-DS COMPANY »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème TRANCHE
SOLEIL 2, Lot 68, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/05/2024, et enregistrés au CEPICI le 24/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ONYX-DS COMPANY »

Objet : • Productions, Assemblages de Matériels & Accessoires Informatiques, Télécom, Energie, MultiMedia de Marques.

• Conceptions d'applications de Communications & D'Informations à valeur ajoutée.

• Services après Ventes (S A V) dans les domaines de l'Informatiques, Telecom, Energie, MultiMedia, de tous matériels & Accessoires de Marques.

• Import-Export

• Divers prestation de services

- La prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations ou de toute autre manière dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle – même ou ses filiales auraient des intérêts.

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus spécifié ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Le tout, tant pour elle – même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme

que ce soit, par voie d'exploitation directe ou indirecte, création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, de scission ou d'absorption, d'avances, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème TRANCHE SOLEIL 2, Lot 68, Ilot 01

Dirigeant(s) M SERGE CONSTANT DOGBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06731 du 29/08/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°41375/GTCA/RC/2024 du 29/08/2024

